

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Piscines de la Communauté de Communes

Porte de DrômArdèche

Version en vigueur – Exercice 2026

Coordonnées de l'exploitant

Établissements	Centre Aquatique Bleu Rive – 9 rue du Belvédère, 26240 Saint-Vallier Piscine des Collines – 20 rue du Stade, 26330 Châteauneuf-de-Galaure Piscine Bleu Idéal – Place Jules Guesdes, 26390 Hauterives
Téléphone	04 75 23 18 99
Courriel	contact.piscines@portededromardeche.fr
Site internet	piscines.portededromardeche.fr
Portail de vente	boutique-piscines.portededromardeche.fr

1

Préambule

Les piscines de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche constituent un équipement intercommunal géré par la Collectivité, dont la mission est d'assurer un service public d'accès aux activités aquatiques et sportives au bénéfice de l'ensemble des usagers du territoire.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre la Collectivité et tout usager souhaitant bénéficier des prestations proposées, que ce soit sur place ou via les services en ligne. Elles sont portées à la connaissance de tout usager préalablement à toute transaction.

Article 1 — Définitions

1.1 Utilisateur

Toute personne physique naviguant, réservant, commandant ou acquérant une prestation ou un service proposé par un établissement aquatique de la Collectivité, ainsi que toute personne accédant physiquement aux installations. Tout utilisateur s'engage à respecter le règlement intérieur en vigueur (conditions d'entrée, utilisation de la carte, comportement dans les espaces, etc.).

1.2 Prestation ou service

Toute prestation proposée sur place ou en ligne, comprenant notamment les entrées individuelles, les abonnements, les cours collectifs, les animations sportives et l'accès à l'espace bien-être.

1.3 Site

L'infrastructure numérique (site internet et portail de vente en ligne) permettant la consultation des services, la réservation, la commande et le paiement en ligne.

Article 2 — Objet

Les présentes CGU s'appliquent à l'ensemble des opérations de vente conclues par les piscines de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, qu'elles soient réalisées en ligne ou sur place, et portant sur les prestations aquatiques et bien-être.

Conformément à l'article 1134 du Code civil, le contrat est conclu de bonne foi entre la Collectivité et l'utilisateur. Les présentes CGU viennent en complément du règlement intérieur, consultable à l'accueil de chaque établissement et sur le site internet, dont le respect est obligatoire pour tout utilisateur.

Article 3 — Accès et horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de chaque établissement sont affichés à l'accueil et sur le site internet. Des fermetures temporaires peuvent intervenir pour des motifs d'intérêt général (travaux, compétitions sportives, manifestations, etc.) et font l'objet d'une information préalable affichée sur place et sur le site internet dans les meilleurs délais.

Article 4 — Prestations et activités proposées

2

4.1 Présentation des équipements

Les installations comprennent notamment :

- Un bassin sportif de 25 mètres (4 couloirs) ;
- Un bassin ludique intérieur (ouvert toute l'année) et extérieur (saisonnier) ;
- Une pataugeoire intérieure (ouverte toute l'année) et extérieure (saisonnier) ;
- Un pentagloss intérieur 3 couloirs ;
- Un pentagloss extérieur 2 couloirs (saisonnier) ;
- Un espace Bien-être avec un grand spa, deux cabines de hammams et deux cabines de saunas.

Les usagers peuvent accéder aux prestations suivantes :

- Entrées individuelles ;
- Cartes multi-entrées ;
- Cours collectifs (aquabike, aquapilates, circuit training...) ;
- Accès à l'espace bien-être.

4.2 Entrée individuelle

Le droit d'accès s'acquiert sur place, lors de chaque visite. Le paiement s'effectue à l'accueil ou en ligne (cf. art.6) selon les tarifs en vigueur.

⚠ **Aucun remboursement ne sera accordé une fois l'entrée enregistrée.**

4.3 Carte multi-entrées

La carte multi-entrées est nominative et valable un an à partir de la date d'achat. Elle peut être rechargée à l'accueil de l'établissement ou en ligne, via le portail de vente.

4.4 Carte horaire

La carte horaire est créditée de 10 heures (600 minutes), valable un an à partir de la date d'achat. Son fonctionnement est le suivant :

- Le décompte du temps commence dès le passage au tourniquet d'entrée (tripode).
- L'arrêt du temps s'effectue par enregistrement à la borne dédiée lors de la sortie. En l'absence de désenregistrement (oubli de débadgeage), 90 minutes sont automatiquement déduites.
- Un crédit résiduel minimum de 30 minutes est requis pour accéder aux bassins.
- Un forfait de 10 minutes est offert pour le passage en vestiaire.

4.5 Entrée espace bien-être avec ou sans piscine

- Si la piscine est ouverte au public à la date de la réservation ou de la venue, l'utilisateur s'acquitte du tarif combiné incluant l'accès à la piscine et à l'espace Wellness.
- Si la piscine est fermée au public à cette date, seul le tarif d'accès à l'espace Wellness est appliqué, sans accès à la piscine.

Article 5 — Carte magnétique

5.1 Obligation d'achat

L'acquisition d'une carte magnétique est obligatoire pour accéder aux installations. Le tarif applicable est consultable à l'accueil et sur le site internet.

5.2 Recréation de carte

En cas de perte ou de vol d'une carte magnétique (badge ou bracelet), une recreation peut être effectuée selon les tarifs fixés par délibération. Aucune recreation n'est effectuée à titre gratuit. L'utilisateur est invité à signaler toute perte ou vol à l'accueil dans les meilleurs délais.

3

Article 6 — Tarifs et modalités de commande

6.1 Tarifs

L'ensemble des tarifs est fixé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. Ils sont libellés en euros et susceptibles d'être modifiés par chaque renouvellement de délibération. Les tarifs en vigueur sont affichés à l'accueil de chaque établissement et disponibles sur le site internet.

6.2 Service de réservation en ligne

Un service de réservation en ligne est disponible pour les activités suivantes :

- Centre Aquatique Bleu Rive : aquabike, aquapilates ;
- Piscine des Collines : circuit training, aquapilates.

Des paiements peuvent également être effectués à l'accueil, sous réserve des places disponibles. Les règles suivantes s'appliquent à toute réservation :

- Le nombre de réservations simultanées est limité à 5 séances par personne.
- Toute annulation doit être effectuée au moins 24 heures avant le créneau horaire réservé.
- L'annulation est réputée effective uniquement après réception d'un courrier électronique de confirmation. Sans ce justificatif, aucune demande de remboursement ne pourra être traitée.
- Toute séance non annulée dans le délai imparti est décomptée du crédit de l'utilisateur et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

6.3 Durée de validité des abonnements

L'ensemble des achats de séances est soumis aux durées de validité suivantes :

Formule	Canal d'achat	Durée de validité
1 séance	En ligne	2 mois
10 séances	En ligne	1 an
10 séances et plus	En caisse	1 an (hors fermetures liées au plan énergétique)

i Les dimanches et jours fériés sont inclus dans le décompte de la durée de validité. Il appartient à l'usager de tenir compte des périodes d'ouverture des établissements lors de l'utilisation de ses achats. Aucune prolongation ne sera accordée, sauf dans les cas expressément prévus à l'article 6.4.

6.4 Non-transformation des titres d'accès et exception médicale

Tout titre d'accès acquis (entrée individuelle, carte multi-entrées, carte horaire, abonnement) est définitivement attaché à la formule choisie lors de l'achat. Aucune transformation, modification de formule ou report sur un autre type de titre n'est possible une fois la commande validée, que l'achat ait été réalisé en ligne ou en caisse.

Exception médicale : Par dérogation au principe ci-dessus, une transformation ou un remboursement partiel peut être accordé, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité médicalement établie de continuer à utiliser le titre d'accès.

Cette demande est soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- La présentation d'un certificat médical original, établi par un médecin et précisant l'incapacité à pratiquer une activité aquatique, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la survenance de l'événement de santé.
- Le dépôt de la demande auprès de l'accueil de l'établissement concerné, accompagnée du certificat médical et du justificatif d'achat.
- La demande concerne uniquement les créneaux d'activités des Ecoles de Natation Enfant, les Activités Aquatiques et l'Aquagarde.
- En cas d'annulation à l'initiative des Piscines de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.
- L'appréciation de la demande par la direction de l'établissement, seule habilitée à autoriser la transformation ou le remboursement au prorata des séances ou du temps restant.

⚠ Aucune demande de transformation ou de remboursement fondée sur un motif autre que médical ne sera instruite.

Article 7 — Conditions spécifiques d'accès

7.1 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de chaque établissement est consultable à l'accueil et sur le site internet. Le respect du règlement intérieur est une condition d'accès aux installations et s'impose à tout utilisateur sans exception.

7.2 Modalités d'accès

- a. L'accès aux installations est conditionné à la présentation d'une carte magnétique valide, au respect des conditions d'entrée en vigueur (tenue réglementaire, aptitude à l'activité choisie, etc.) et au paiement préalable de la prestation.
- b. Conformément aux règles de sécurité et d'organisation, toute sortie de l'établissement entraîne l'obligation de s'acquitter à nouveau du droit d'entrée pour pouvoir y revenir. Toute sortie est considérée comme définitive, sauf accord exceptionnel du personnel. L'établissement se réserve le droit de refuser l'accès sans paiement supplémentaire si la sortie n'a pas été précédée d'un nouveau paiement.
- c. L'accès à l'espace « Wellness » du Centre Aquatique Bleu Rive est organisé par créneaux horaires de 2 heures minimum, sans réservation, dans la limite des places disponibles. Il est réservé aux personnes âgées de 16 ans et plus.

Article 8 — Assurance et garantie

8.1 Assurance de l'établissement

Les piscines de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche sont couvertes par une assurance en responsabilité civile incluant le personnel et l'encadrement. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas d'accident résultant du non-respect des consignes de sécurité ou d'une utilisation inappropriée des équipements.

Les vestiaires ne font pas l'objet d'une surveillance individuelle. Les usagers sont responsables de leurs effets personnels, qui doivent être déposés dans des casiers fermant à clé. La Collectivité ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

8.2 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 (alinéa 12) du Code de la consommation, le droit de rétractation est exclu pour les activités de loisirs proposées à une date ou selon une périodicité déterminée. Tout service ou abonnement souscrit ne pourra faire l'objet d'un remboursement une fois la commande validée.

5

Article 9 — Responsabilité

9.1 Responsabilité de l'établissement

Les services proposés par les piscines de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche sont conformes à la législation française en vigueur. Les photographies ou visuels illustrant la description des prestations sur le site ou supports de communication n'ont qu'une valeur illustrative et n'engagent pas contractuellement l'établissement.

9.2 Limitation de responsabilité

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la bonne exécution des prestations. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'événements imprévisibles, irrésistibles ou imputables à un tiers, notamment :

- Dysfonctionnements techniques indépendants de sa volonté ;
- Réglementations sanitaires imposant une fermeture ;
- Catastrophes naturelles, conflits, pandémies ou tout autre cas de force majeure.

La Collectivité met en œuvre l'ensemble des mesures techniques appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises via ses services en ligne.

9.3 Durée d'application

Les présentes CGU sont applicables pendant toute la durée de mise en ligne des services proposés par la Collectivité et jusqu'à leur remplacement par une version actualisée.

Article 10 — Règlement des litiges

La langue des présentes CGU est la langue française. Elles sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, et à défaut de résolution amiable, les tribunaux français compétents seront seuls habilités à en connaître. La version en langue française fait seule foi.

Article 11 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments figurant sur le site internet de la Collectivité – textes, images, vidéos, logiciels et bases de données – constituent des œuvres protégées et sont la propriété exclusive de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. Toute reproduction, représentation, exploitation, rediffusion ou utilisation, partielle ou totale, sans autorisation préalable et écrite de la Collectivité est strictement interdite. La création de liens hypertextes vers le site est soumise à une autorisation expresse.

Article 12 — Protection des données personnelles

12.1 Traitement des données

Les données personnelles collectées lors de l'inscription ou de l'utilisation des services sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679). Elles sont utilisées exclusivement à des fins de gestion administrative, de sécurité des installations et de respect des obligations légales incombant à la Collectivité.

12.2 Droits des usagers

Conformément à la réglementation applicable, tout usager dispose des droits suivants sur ses données personnelles : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition et droit à la limitation du traitement. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à :

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche 2 rue Françoise Barré-Sinoussi – ZA Les Îles
– 26241 Saint-Vallier

i En cas de violation de vos droits, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) via son formulaire de plainte en ligne disponible sur www.cnil.fr.